



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAROUX et de SINTORUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, braire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIÈGE.

### EXTERIEUR.

#### ÉTATS-UNIS.

*Newelle Orléans, le 31 août.* — Nous regardons comme certain que le *North-Carolina*, vaisseau de 74, la frégate la *Constitution* et plusieurs bâtimens d'un moindre échantillon, doivent former une escadre dont le commandement sera confié au commodore Rogers. On ignore encore quelle sera sa destination; mais l'on suppose que ce sera une escadre d'observation, et qu'elle agira, s'il est nécessaire, pour le maintien des principes mis en avant dans le message des États-Unis. Dans le cas où les vues des puissances européennes à l'égard des gouvernemens indépendans du Mexique et du continent de l'Amérique méridionale rendraient inutile cet armement de précaution, il aura néanmoins l'effet de mettre notre marine militaire sur un pied respectable.

On écrit de New-York, le 2 octobre: Le commodore Rogers est arrivé le 24 du mois dernier à Norfolk, dans la vue de presser l'armement du *North-Carolina*, vaisseau de 74, à bord duquel il doit incessamment arborer son pavillon.

L'émigration des nègres libres continue avec activité. L'agent Grenville a envoyé déjà cinq cents individus à Haïti.

— On écrit de Washington: « La commission chargée de l'exécution du traité de Gand et de la convention de Pétersbourg, par rapport aux dédommagemens à donner aux Américains pour l'enlèvement des esclaves, s'est ajournée de nouveau au mois de décembre prochain; mais après être tombée d'accord sur le point capital de la discussion, qui était l'évaluation même du prix des esclaves suivant les divers états. On est convenu de 580 dollars pour les esclaves de la Louisiane; 390 pour ceux d'Alabama, de Georgie et de la Caroline; 280 pour ceux du Maryland, de la Virginie, et autres états.

#### ESPAGNE.

(Correspondance particulière.)

*Barcelone, le 20 octobre.* — L'intendant-général de la police du royaume, continuant son système de persécution, vient d'adresser des circulaires aux intendans de police des provinces où il leur demande des états nominatifs des individus soupçonnés d'appartenir au parti libéral, de ceux qui ont acheté des biens nationaux, et qui ont fait partie de la société des carbonari, des communiéros, des francs-maçons, ou de toute autre société secrète: on assure que cette circulaire contient encore d'autres instructions du même genre, et que la plus grande célérité est recommandée aux intendans de police de province, pour la formation et l'envoi de ces états à Madrid.

Les craintes que nous avions que les Algériens ne troublent de nouveau la sécurité dont jouissait depuis quelque tems notre commerce maritime, et ne répandissent l'effroi sur nos côtes, ne se sont que trop réalisées. Voici le contenu d'une dépêche que notre capitaine-général vient de recevoir à ce sujet.

S. Exc. le capitaine-général de la Catalogne, le capitaine-général des îles Baléares.

Excellence, en conséquence de ce que j'eus l'honneur de vous communiquer en date du 4 septembre dernier, relativement aux Algériens, qui, sous toute apparence, devaient mettre à la mer aussitôt après la conclusion de leur traité avec les Anglais, je m'empresse de vous annoncer que, selon les nouvelles que vient de me faire parvenir le gouverneur de l'île d'Ivica, il se trouve dans les eaux de cette île sept bâtimens de guerre suspects, lesquels croisent très-près de la côte, et que du cap Saint-Antoine, on a observé que trois de ces bâtimens donnaient la chasse le 4 du courant, à un brick, dont on croit qu'ils se sont emparés. Je fais part cet avis à V. Exc. pour qu'elle en fasse l'usage convenable. Dieu garde à V. Exc. long-temps années!

Palma, ce 6 octobre 1824.

Signé JOSÉ TAVERNER.

Et afin que cette nouvelle acquierre toute la publicité nécessaire, S. Exc. a ordonné qu'elle fût insérée dans le journal.

#### ANGLETERRE.

*Londres, le 28 octobre.* — M. Hill, courrier de cabinet, est arrivé samedi soir au département des affaires étrangères avec des dépêches de lord Granville, ambassadeur de S. M. près du roi des Pays-Bas.

— Les réfugiés espagnols ont reçu hier leurs secours mensuels. On leur avait donné à entendre samedi, qu'ils ne devaient plus en attendre du gouvernement; mais l'humanité a triomphé, et on a changé d'avis.

— On a répandu aujourd'hui le bruit, que l'empereur d'Autriche, dans les intérêts de son petit fils, le duc de Reichstadt, aurait demandé au gouvernement français le paiement des sommes qu'y ont laissées Napoléon; on ajoutait que cette demande avait éprouvé

un refus. *The British traveller* dit qu'il donne cette nouvelle comme un simple bruit de bourse.

— Il est arrivé hier une malle de la Jamaïque. Les journaux qu'elle a apportés vont jusqu'au 15 septembre inclusivement, et le gouvernement a reçu des dépêches du duc de Manchester, gouverneur de cette île, en date du 13 du même mois. Les avis officiels n'annoncent, dit-on, rien de très important. Les journaux donnent quelques nouvelles de l'Amérique espagnole, mais elles offrent peu d'intérêt. Suivant des lettres de Panama du 25 août, on s'attendait journellement à une bataille entre Bolivar et l'armée royaliste commandée par Canterac. Les rapports colombiens portent les forces républicaines à 14 mille hommes et celles des Espagnols à 8 mille seulement; et d'après ce calcul ils prédisent naturellement la défaite de ces derniers.

— Le colonel Campbell est revenu en Angleterre sur le paquebot qui a apporté la malle de la Jamaïque. Il est arrivé à Londres, et hier il a eu une longue entrevue avec M. Planta, sous-secrétaire d'état, au bureau des affaires étrangères.

— Le *Colombus* est resté jusqu'au 12 septembre sur les bancs du St Laurent où il avait échoué pour la seconde fois le 8. Ce bâtiment après avoir été allégé d'une partie de son chargement, a été remis à flot et a continué le 12 sa navigation par un vent favorable.

— Toutes les lettres de commerce qui viennent du Levant sont remplies des succès obtenus chaque jour par les Grecs sur leurs barbares ennemis. Il est remarquable que toutes ces lettres s'accordent à regarder cette campagne et même le résultat de la guerre comme totalement décidés en faveur des Grecs.

— La question de l'occupation de l'Espagne au-delà du terme fixé par le traité, est, dit le *Morning-Advertiser*, en ce moment sur le tapis, et l'on suppose que le gouvernement anglais, d'accord avec d'autres gouvernemens, requerra le cabinet français d'expliquer sans équivoque ses intentions; car la politique de ce cabinet à l'égard de l'Espagne, est certainement mystérieuse et inexplicable, surtout s'il n'a pas fait de remontrances à Ferdinand contre les persécutions cruelles, auxquelles les sujets de ce souverain sont en ce moment exposés de la part d'une faction vindicative et impitoyable.

— Le *National Intelligencer* réfute tout ce qui a été dit sur le Brésil dans les autres journaux des États-Unis. Il convient de quelques dissensions au Brésil; mais l'empereur a pour lui l'armée, la marine; et un premier paiement de 300 livres sterling sur l'emprunt contracté en Angleterre, vient d'être effectué, et reçu à Rio.

Il n'est point vrai que les Portugais aient la principale influence. Le conseil d'état, qui dirige les affaires, est tout entier composé de Brésiliens. Le gouverneur de Céara n'avait pas été envoyé par l'empereur, mais en vertu d'un acte de la dernière assemblée. La nouvelle constitution républicaine est partout reconnue, excepté à Fernambuco. Sans doute si les puissances alliées prêtent leur appui au Portugal, il peut espérer de reconquérir ce pays; mais rien jusqu'aujourd'hui n'annonce que l'empereur ait perdu la confiance de ses sujets.

— M. Green a fait le 25 une ascension à Portsea, à 2 heures après-midi. Après être resté en vue pendant environ une demi-heure, il a disparu au loin dans un nuage, ayant passé au-dessus du hâvre de Longtone, et du Havant, vers Midhurst.

M. Green a été accompagné dans sa course aérienne par un officier du génie. Après un voyage de 25 minutes, ils sont descendus à Heyshott, environ à deux milles de Midhurst, sains et saufs, après avoir touché une cheminée, et avoir manqué d'être jetés contre l'église de Heyshott. En quittant la terre, la baromètre était à 29° 6-10 et à la plus grande élévation il est tombé à 22° 7-10, ce qui donne une hauteur d'environ un mille et un quart.

#### ALLEMAGNE.

*Francfort, le 10 octobre.* — L'empereur d'Autriche a définitivement confié le porte-feuille des finances, au comte Nadasty, qui gérait ce ministère provisoirement depuis le décès du comte de Stadion.

#### FRANCE.

*Paris, le 31 octobre.* — La duchesse de Berry a été visiter hier l'atelier de M. Ruxthiel, de Liège, sculpteur des enfans de France. La princesse a surtout remarqué et admiré la belle statue antique en bronze doré, trouvée dans les fouilles faites à Lillebonne, en Normandie (l'ancienne *Julia bona* des Romains.)

— On nous annonce, comme nouvelle qui mérite croyance, que le traité en vertu duquel l'armée française doit occuper l'Es-

pagne jusqu'au 1<sup>er</sup>. janvier prochain, ne sera pas renouvelé, et que notre cabinet a résolu l'évacuation de l'Espagne. Cette évacuation commencerait à s'effectuer à la fin de décembre; 25,000 hommes de nos troupes se retireraient en France, et le reste de notre armée serait mis en cantonnement en deça de l'Ebre, en conservant des garnisons à Pampelune et à Barcelone. (Const.)

— Nous croyons être certains que dans les derniers conseils des ministres il a été question de l'évacuation de l'Espagne par les troupes françaises. Il paraissait difficile de prolonger plus longtemps le séjour d'une armée dans ce pays sans exiger du roi Ferdinand des garanties nouvelles, tant pour la sûreté des troupes que pour les intérêts pécuniaires de la France, et ces garanties ne peuvent être obtenues tant que l'Espagne n'aura pas un système de crédit qui permettra d'espérer le remboursement des sommes considérables avancées par la France et des dépenses nouvelles que causerait une augmentation de force absolument nécessaire dans l'état actuel des choses. L'évacuation de l'Espagne à l'expiration du traité du mois de juillet dernier a donc été décidée; d'après ce que nous avons pu apprendre, cette évacuation ne serait pas complète sur-le-champ: vingt-cinq mille hommes rentreraient en France; le reste de l'armée se retirerait sur l'Ebre, et des places fortes telles que Cadix, Pampelune et autres resteraient en notre pouvoir jusqu'à parfaite exécution des traités par lesquels l'occupation a été réglée. (Journal du Commerce.)

— La question sur l'Espagne se traite de jour en jour plus vivement; elle est sous son rapport financier pour ainsi dire exclusivement française, puisque les emprunts des cortès sont restés presque entiers dans les mains des malheureux Français. Ce qu'on lit aujourd'hui dans un journal ministériel sur la retraite probable des troupes françaises, n'a cependant effrayé personne, car le bien ne peut plus venir en Espagne que de l'excès du mal. Déjà il paraît que ce raisonnement a fait son effet, les cortès ont haussé à la bourse d'un demi p. c.

— Un projet de canalisation qui aurait pour but d'établir une communication entre les deux mers par l'Orne et la Sarthe, est sur le point d'être mis à exécution. La compagnie des canaux de Paris ayant proposé aux habitans des départemens limitrophes de participer à cette vaste entreprise, les conditions de la souscription ont été publiées et déposées chez les principaux fonctionnaires. Le siège de la société reste à Paris.

— L'académie royale de médecine avait envoyé à M. le ministre de l'intérieur la liste des seize associés de province qu'elle avait nommés. Dans sa réponse à l'académie royale, M. de Corbière l'informe que S. M. a confirmé le choix de dix des médecins et chirurgiens nommés; que, quant aux six autres, il n'avait pas cru devoir mettre leurs noms sous les yeux de S. M.

Voici les noms des savans écartés par M. le ministre de l'intérieur:

MM. Lallemand, professeur à Montpellier; Larrey, professeur à Toulouse; Duret, inspecteur du service sanitaire de la marine à Brest; Fleury, inspecteur des eaux de Clermont-Ferrand; Desportes, inspecteur des hôpitaux; Prunelle, ex-professeur à Lyon.

— On communique une lettre écrite le 26 septembre par un négociant français établi à Philadelphie. Nous y trouvons le passage suivant qu'il n'est point inutile de rendre public:

« Tandis que l'Europe s'endort sur ses véritables intérêts, le gouvernement américain ne néglige aucun moyen d'étendre ses relations commerciales dans l'Amérique du sud. Connaissant toute l'importance du commerce avec le Brésil, les Etats-Unis viennent de faire l'accueil le plus amical aux consuls nommés par l'empereur don Pedro pour les villes de Boston, New-York, Philadelphie, Baltimore, Alexandrie, etc. C'est aux personnes les plus distinguées que ces emplois ont été confiés, et elles viennent de recevoir leur *exequatur* de la manière la plus solennelle.

— Tandis que le roi de Portugal crée et fait ouvrir une école normale d'enseignement mutuel dans ses états, le gouvernement espagnol n'est occupé que du soin de fermer ses universités, sous prétexte de procéder à la purification des professeurs et des élèves. Cette direction opposée des deux gouvernemens de la Péninsule est d'autant plus remarquable qu'elle tient peut-être moins encore à leurs propres inspirations qu'à l'esprit des cabinets étrangers dont l'influence prédomine dans leurs conseils.

— On écrit de Washington:

Quand M. Lafayette est arrivé à Washington, les ministres de France, de Russie et d'Angleterre ont refusé de prendre part au dîner que M. Adams a donné à cette occasion.

On ne pourra juger les chances de l'élection du président que dans les premiers jours de novembre. (Etoile.)

— Un journal annonce aujourd'hui que l'assassin du maréchal Brune, condamné à mort par contumace par la cour d'assises de Riom, est décédé à Avignon, le 22 octobre, dans la maison d'un de ses amis, où il demeurait caché; il a été enterré le lendemain; son corps a été porté à l'église.

— Des ouvriers, en creusant un puits à Troyes, ont découvert une tombe en pierre, de deux pieds de largeur, sur six de longueur, renfermant un squelette, et sur laquelle on a remarqué une inscription qui n'a point encore été expliquée. Des savans s'occupent en ce moment à en découvrir le sens.

#### AFFAIRES DE GRÈCE.

Toutes les lettres d'Italie et toutes celles de l'Archipel s'accordent à annoncer; comme des faits hors de doute, qu'après plusieurs actions fort vives entre la flotte grecque et celle des barbares, un combat général a eu lieu le 25 septembre. La victoire des Grecs a été complète: elle est constatée par la prise des trois principaux chefs de l'expédition égyptienne: Ibrahim-pacha, fils du vice-roi; Ismaël-Gibraltar, amiral de la flotte, et un renégat, ancien aide-de-camp du général Grouchy, qui devait commander les troupes de débarquement. Tous les transports sont coulés à fond ou pris par les Grecs victorieux. Plusieurs vaisseaux de guerre ont été incendiés par leurs brûlots.

Les premières nouvelles annonçaient que les trois généraux égyptiens prisonniers seraient conduits à Napoléon de Romanie. Des lettres plus récentes disent qu'ils sont déjà arrivés dans cette place. Le bâtiment sur lequel ils ont été pris contenait une somme de plusieurs millions en or.

Les Grecs célèbrent le triomphe de la croix par des cérémonies religieuses et des réjouissances publiques.

Le *Diario di Roma* qui nous arrive donne les grandes nouvelles de la Grèce que nous rapportons plus haut.

La seule différence entre ces relations et celle du *Diario*, c'est que l'amiral égyptien Ismaël Gibraltar aurait été tué dans le combat, au lieu d'y avoir été fait prisonnier. (L'Etoile du 1<sup>er</sup> octobre.)

Zante, le 1<sup>er</sup> octobre. — C'est le 17 septembre qu'Abraham-bey, fils de Méhémet-Ali, visir d'Egypte, et le sien L. A., soldat aide-de-camp du général Grouchy, qui avait abjuré le christianisme pour la religion de Mahomet, sont arrivés à Napoléon, où ils ont été constitués prisonniers de guerre. Le vaisseau ottoman sur lequel ils se trouvaient renfermait une somme de 8 millions de piastres turques.

Le 28 septembre est parti d'ici M. Varvaki, âgé de 81 ans, à bord d'un de ses bâtimens, portant pavillon russe, pour se rendre à Napoléon auprès du gouvernement hellénique, avec l'intention de lui demander Navaria, afin d'y fonder une colonie de Psariens, ses compatriotes. Il s'engagerait, dans ce cas, à leur faire bâtir des maisons et à mettre la forteresse en état de défense à ses frais et sans indemnité. M. Varvaki avait avec lui un dépôt de 50,000 fr., composé des dons des Grecs domiciliés en Russie, qu'il se proposait d'offrir au gouvernement à son arrivée à Napoléon.

Le 25 septembre est arrivé ici, venant de Londres, le brick *la Florida*, portant le troisième versement de l'emprunt montant à 1,800,000 fr.

À Napoléon on avait organisé un hospice aux frais d'une société particulière, qui se charge des frais pendant trois ans.

Plusieurs habitans de Zante ont formé une souscription annuelle depuis 50, 100 et 200 colonates, jusqu'à l'entier établissement du gouvernement grec; le vénérable Varvaki s'est encore engagé pour mille colonates.

#### Nouvelles de terre ferme.

Le stratarque Gouras qui commande à Athènes, étant passé dans l'île d'Eubée ou Négrepont, a défait les Turcs, et leur a fait une foule de prisonniers des deux sexes, parmi lesquels deux pachas.

Dans la Thessalie, les Grecs ont également défait l'armée de Derwich pacha, auquel ils ont pris deux pachas et une foule de soldats.

Dans l'Épire, les armées grecques se trouvaient campées à Bouila, hameau situé à une demi-lieue de Janina. Les montagnards du Pinde et des cantons voisins, qui étaient restés jusqu'alors tranquilles, se sont unanimement insurgés. Arta, à demi incendiée, est tombée au pouvoir des chrétiens. Il est vraisemblable que les Souliotes sont rentrés à présent dans leurs montagnes. Jamais la Turquie n'a éprouvé de pareils désastres; dans peu de jours on apprendra des choses surprenantes.

Des lettres de Vienne du 21, dit l'Etoile du 1<sup>er</sup> novembre, portent que la destruction de la flotte égyptienne, qui était le principal espoir de la Porte ottomane, décide totalement la question en faveur des Grecs. (\*)

Les mêmes lettres ajoutent qu'une grande puissance, que sa position géographique met à portée de déployer des forces imposantes dans la Méditerranée, s'est tellement prononcée en faveur des chrétiens de la Morée et de l'Archipel, que l'on peut espérer de voir l'année 1823 se terminer par de grands et mémorables événemens.

#### INTERIEUR.

Bruxelles, le 2 novembre. — Aujourd'hui à onze heures S. M. a accordé une audience extraordinaire à une députation des états-généraux: on croit que cette députation a présenté au roi la réponse au discours d'ouverture de la session actuelle.

— La première chambre a adopté, samedi, le projet d'adresse au roi en réponse au discours royal d'ouverture de la présente session, ainsi que la loi relative au mariage du prince Frédéric.

— Par circulaire du 11 septembre dernier, M. le conseiller d'état gouverneur de la Flandre occidentale, a fait connaître aux administrations locales, que les permis concernant la chasse, délivrés dans les autres provinces, ne seront d'aucune valeur dans celle dont l'administration lui est confiée, qu'autant qu'ils auraient été revêtus de son visa, et que par suite les personnes qui chasseraient sans avoir rempli cette formalité, seront poursuivies comme si elles n'avaient point obtenu de permis.

— M<sup>me</sup>. la comtesse de Survilliers, ex-reine d'Espagne, est partie pour Rome, par Mayence, Manheim, Bâle en Suisse, etc.

— Hier après-midi a passé par cette ville un courrier du cabinet de France venant de Hambourg et retournant à Paris.

— Un forçat renfermé dans la maison de détention à Vilvorde, feignait d'être malade: le médecin vient le visiter, le malade tire un couteau qu'il tenait caché et veut frapper l'esculape: fort heureusement pour ce dernier, le fer rencontra sa montre et ne fit qu'effleurer légèrement le côté droit du médecin qui se mit de suite à l'abri d'un nouveau coup. L'assassin va de nouveau être présenté devant les tribunaux pour ce crime.

#### LIÈGE, LE 2 NOVEMBRE.

— La répression de la mendicité occupe depuis longtemps la sollicitude du gouvernement. Le 20 juillet dernier, S. M. a ap-

(\*) Le *Globe and Traveller*, annonçait aussi hier, que l'empereur Alexandre paraissait avoir adopté un plan dont l'effet serait de terminer la guerre cruelle qui se fait en Grèce. (Voyez n. d'hier.)

provoqué les considérations émises sur cet important objet par S. Exc. le ministre de la justice. Elles consistent principalement dans les réflexions suivantes; Les peines établies par l'article 274 et suivans du code pénal, doivent être mises en rapport avec l'institution de dépôts de mendicité, de sorte que dans l'application de ces peines, il importe de faire telles distinctions, qu'elles puissent concourir au but que s'est proposé le gouvernement en établissant des ateliers de travail pour les mendians. S. M. est convaincue que les dispositions du code pénal sur cette matière ne sont pas en opposition avec la mise en pratique des principes sur lesquels l'existence de ces ateliers est basée, et lorsque ces établissements sont suffisans pour la répression de la mendicité, il est inutile de recourir au code pénal dont les dispositions tendent à charger plus ou moins longtems le trésor public, des frais de l'entretien des mendians détenus. D'après cela, il ne faut les arrêter et les conduire aux dépôts de mendicité que pour autant que de leur propre mouvement, ils ne demandent à y être envoyés; il faut également faire conduire aux frontières les mendians étrangers, et ces mesures peuvent être exécutées sans qu'il faille leur appliquer aucune des peines comminées par le code pénal. C'est dans ce sens que S. M. a voulu que les dispositions administratives relatives à la mendicité et aux maisons de dépôt des mendians, continuassent à être en vigueur, sans que l'envoi d'un mendiant dans une maison semblable, dût être préalablement soumis à quelque jugement. (Journal officiel.)

— Nous recevons une lettre tendant à engager notre régence à centraliser, le plus possible, le bureau chargé de payer aux habitans de notre ville les indemnités qui leur sont accordées dans le cas de jugement extraordinaire. Si l'auteur avait signé cette lettre, qui contient des faits d'un intérêt local, mais dont nous ne pouvons apprécier l'authenticité; nous nous serions fait un devoir de la publier.

— M. Salaie, professeur à notre académie de dessin, vient d'obtenir le prix de sculpture au concours de la société royale des beaux-arts à Bruxelles.

— La comtesse de Surviliers (ex-reine d'Espagne), accompagnée de M<sup>lle</sup> de Villeneuve, sa sœur, est arrivée hier dans notre ville. Elle a assisté à la représentation de Martin.

— Le *Morning-Herald* vient de publier un état de la dette des différentes puissances étrangères dont le papier a cours à la bourse de Londres. Nous ignorons si cet état a été dressé sur des documens exacts; le voici tel que le donne ce journal:

Etats-Unis d'Amérique environ 19,000,000 l. st. Danemarck 4,000,000, Colombie 6,000,000. France 170,000,000. Autriche 39,000,000. Chili 1,000,000. Grèce 800,000. Espagne 57,000,000. Pérou 1,200,000. Buénos-Ayres 1,000,000. Prusse 29,500,000. Portugal 1,500,000. Brésil 3,200,000. Russie 51,000,000. Naples 18,000,000. Mexique 3,200,000. Total 405,400,000 l. st.

On conçoit que sur cette somme énorme de 405 millions de livres sterling (plus de dix milliards de francs) une forte partie, comme par exemple la dette de la France, n'est pas possédée par des capitalistes anglais; mais il est juste d'observer qu'ils possèdent la presque totalité de la dette de l'Angleterre, qui s'élève à plus de double de la dette de tous les autres états réunis. (Jour. du Commerce.)

— On ouvrira, disent les journaux anglais, le 7 novembre prochain, dans tous les clubs de Londres, une liste à l'effet de compléter une compagnie de 30 dames et gentlemen, dans la vue d'équiper un yacht destiné à visiter les côtes de la Méditerranée, des îles de la Grèce, de l'Asie mineure, de la Syrie, de l'Egypte et de la mer noire. Ce bâtiment sera équipé avec beaucoup d'élégance et pourvu de ce qui pourra contribuer à l'agrément des passagers. Les dîners et surtout les vins seront d'excellente qualité. La dépense à bord sera de 800 liv. sterl., seulement pour trois années.

— Le *Courrier des Pays-Bas* contient, aujourd'hui à l'occasion de la scène qui a eu lieu à Paris aux funérailles de l'acteur Philippe, un article tendant à établir que les comédiens ne doivent pas être regardés comme étrangers à l'église à raison de leur état: l'extrait que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs nous semble être en effet une autorité très imposante:

« En 1766 ou 68, un des curés de Bruxelles crut devoir référer au comte de Frankenberg, alors archevêque de Malines, pour savoir s'il pouvait accorder à un comédien la bénédiction nuptiale. Le prélat consulta sur cette question les théologiens les plus instruits de l'époque, parmi lesquels on comptait l'évêque d'Anvers van Gameren et le célèbre Denis, président du séminaire de Malines, archiprêtre et examinateur synodal, dont la doctrine était enseignée dans tous les séminaires. Ils décidèrent que les représentations théâtrales étant, d'après le témoignage des personnes les plus dignes de foi, et notamment du ministre de l'impératrice Marie-Thérèse à Bruxelles, présentement affranchies des abus qui avaient motivé l'interdiction de la sainte église, il n'y avait plus lieu à considérer les personnes qui exerçaient la profession dont il s'agit comme étrangères à la communion chrétienne, moyennant qu'elles s'obligeassent à ne point paraître dans des pièces qui contiendraient quelque chose de contraire à la religion ou aux mœurs. » Ce système qui concilie le respect dû aux choses saintes avec les idées d'une saine philosophie, a été constamment suivi depuis lors dans les Pays-Bas; Mgr. de Roquelaure, nommé à l'archevêché de Malines sous le gouvernement de Napoléon, en fit la base de sa conduite dans les cas analogues, et depuis lors ce principe n'a jamais cessé d'être en vigueur. »

— On écrit de Petersbourg, le 16 octobre:

« L'empereur est arrivé le 19 du mois dernier dans la ville de Stavropol, gouvernement d'Eimbirsk. Le lendemain matin, après le service divin, S. M. se rendit au camp de Kalmouks, établi près de cette ville; ils y sont entourés de leurs troupes et de leurs bagages. Lorsqu'il eut visité ce camp, l'empereur s'embarqua sur le Wolga et arriva le 20 dans la ville de Samara, du même gouvernement. Au moment du débarquement de S. M., les rives du Wolga étaient couvertes d'une multitude de personnes, tant de la ville que des environs, qui firent éclater leur joie par de bruyans hurra! Le lendemain, avant-midi, S. M. continua son voyage pour Orenbourg. (Jour. de Bruxelles.)

Extrait d'une lettre particulière de Paris, du 25 octobre.

Les ministres sont fort actifs à préparer les travaux pour la prochaine session législative; ils sont déterminés d'éviter toutes

les discussions qui pourraient faire naître une division. Il est certain que deux changemens auront lieu au conseil avant cette époque, et que plusieurs nouveaux pairs seront nommés. (Jour. de la Bel.)

#### Invention d'une nouvelle machine à imprimer.

Plusieurs journaux anglais publient des descriptions de cette machine, inventée par le docteur Church, et dont nous avons déjà parlé.

Rien de plus ingénieux que cet appareil dont les effets semblent incroyables. Il se compose de trois pièces de mécanisme destinées à trois opérations.

La première a pour objet de fondre des caractères métalliques avec une promptitude extraordinaire et de les distribuer dans le casier, de façon que les types de chaque lettre se trouvent placés dans la case qui leur appartient.

La seconde partie de l'appareil est une machine à composer, c'est-à-dire à rassembler dans un composeur les caractères en mots, en lignes et en phrases. Les boîtes contenant les files de lettres laissent échapper les caractères à mesure qu'ils sont appelés: ceux-ci sont conduits et rangés dans l'ordre qui leur est assigné. Cette opération s'exécute au moyen d'un clavier qu'un homme touche des doigts comme un piano. Chacune des clefs correspond à une des collections de lettres contenues dans les casses.

La troisième partie est la presse qui applique sur le papier la planche de caractères composés, et donne la contre-épreuve.

Après qu'on a tiré un certain nombre de feuilles, les caractères sont remis au creuset, et ils ne servent qu'une fois. La refonte est plus expéditive que la distribution à la main, selon le procédé connu. Ce mode a de plus l'avantage de procurer des caractères neufs et uniformes pour l'impression de tout un ouvrage.

Au moyen de cet appareil, le travail du compositeur se borne à toucher le clavier.

Un journal anglais, pour donner une idée de la célérité d'action de cette machine, prétend qu'en la plaçant dans les salles du parlement, on pourrait imprimer les discours presque aussi vite qu'ils seraient prononcés; mais il y a dans cette opinion une exagération évidente.

#### LIVRES NOUVEAUX.

La 5<sup>e</sup> livraison de la *Botanique de J.-J. Rousseau*, peinte par M. Redouté, vient de paraître, et ne le cède en rien aux précédentes. Le nom de son auteur dispense de tout éloge. Cet ouvrage peut se joindre facilement à toutes les éditions in-8<sup>o</sup> de *Rousseau*.

— Le quatorzième volume de la *Biographie des Contemporains*, faisant partie de la livraison qui vient de paraître, renferme des notices remarquables sur les princes et princesses de la famille d'Orléans. Les rédacteurs paraissent avoir consulté des documens inédits, particulièrement en ce qui touche le feu duc d'Orléans, acteur et victime de la révolution. Les jugemens que les partis ont porté sur ce prince sont peu dignes de l'impartialité de l'histoire. Sa conduite politique, sa vie privée et son caractère sont appréciés dans la notice avec bonne foi et sans passion.

La vie de Mgr. le duc d'Orléans actuel est moins connue que celle de son père. Très-jeune encore, à l'époque de la révolution, il n'y a pris qu'une part glorieuse, dans les rangs de nos armées. Elevé à des commandemens importants par des services réels, il y montra une valeur brillante et des talens supérieurs à ce qu'on devait attendre de son âge. Les témoignages qu'il reçut des généraux en chef ne pouvaient être suspects d'adulation: les princes n'étaient pas alors en butte à la flatterie.

Le reste de sa vie, presque toujours errante, offre une suite d'épreuves difficiles, au milieu desquelles les plus nobles qualités sont mises en lumière. Une circonstance touchante est le séjour de Mgr. le duc d'Orléans en Suisse, lorsque fugitif, proscrit et tombé dans une indigence profonde, il est admis dans une école, en qualité de professeur, après avoir subi un examen sous un nom supposé. Le petit-fils d'Henri IV, maître d'école, rappelle avec bien de l'avantage la destinée d'un autre prince. Le tyran de Syracuse fut bien petit dans l'adversité; il y traînait le souvenir de ses crimes et les regrets de sa grandeur. Le duc d'Orléans pouvait ressembler à un citoyen d'Athènes condamné à l'ostracisme (\*).

Depuis l'avènement de Charles X, les journaux des deux oppositions sont tombés d'accord sur deux points: l'éloge sans restriction du nouveau roi, et l'attaque violente du ministère. Cette réunion nécessaire au moment de la lutte, se brisera au jour de la victoire: jusque là, la *Quotidienne*, a pris une allure ultra-libérale, le *Constitutionnel* est devenu royaliste avec enthousiasme, et l'*Etoile* placée entre les deux feux, combat audacieusement pour le ministère qui la paie, et jusqu'à présent ne perd pas de terrain. Cependant les journaux de la véritable opposition sont depuis quelque tems plus sobres d'éloges, et commencent à faire pressentir qu'abolir la censure, l'inique, l'oppressive censure, ce n'est pas rendre à la France toutes les garanties enlevées, et que prononcer quelques paroles de bonté, ce n'est pas lui donner les garanties promises. Il est juste, il est utile que la reconnaissance publique s'offre pour but et pour récompense à celui qui se trouve placé au-dessus des richesses et des honneurs; mais la louange perdra ce caractère de justice et d'utilité, quand elle cessera d'être donnée à propos. Il faut que les hommages s'arrêtent là où finit un premier acte d'équité; là où commence l'inactivité et le repos: autrement le pouvoir s'y tromperait, et croyant qu'il suffit pour sa gloire, d'avoir coupé l'une des cent têtes de l'hydre, on le verrait s'arrêter en aussi beau chemin, sans achever le triomphe.

Or, nous cherchons en vain après l'abolition de la censure, quel autre acte mémorable a marqué l'avènement du nouveau roi. Cependant la matière est belle, et grâce au gouvernement oppressif des ministres passés et présents, le moment est propice à faire éclater ce grand amour de la charte, ce saint respect des institutions que chacun se plaît à reconnaître dans le chef de l'état. D'où vient donc que le même système, disons mieux, le même joug continue à peser sur la France? Comment concilier l'existence d'un roi selon la charte, avec celle d'un ministère dont le but avoué

(\*) Cet article, extrait d'un journal français, fut rejeté par la censure.

est le renversement de la charte? Comment tant de loyauté, de tolérance d'une part, et de l'autre tant de vexations et d'iniquités! Le mouvement rétrograde a-t-il été donné par une main tellement habile ou puissante, qu'il soit impossible de l'arrêter? Laissez faire le roi, criez-vous de toutes parts; il veut le bonheur de son peuple. — Si le roi veut le bien, mais d'une volonté forte, mais d'une intime conviction, pourquoi le mal subsiste-t-il encore; pourquoi n'en pas tarir la source, en briser les instrumens? Si le roi veut le bien et ne le peut pas, alors, à la honte de la monarchie, la France offre le spectacle d'un ministère plus fort que la royauté.... Reste une dernière supposition que nous repoussons comme invraisemblable, et sans laquelle pourtant nous avons peine à nous expliquer les choses contradictoires qui se passent actuellement en France.

En résumé, l'abolition de la censure était à la fois un grand acte de justice et de politique, mais on en chercherait en vain quelque autre par delà, qui pût rassurer les Français sur leur avenir. Toutes les infractions à la charte, moins une, subsistent, voilà jusqu'à présent tout ce qu'on peut dire. Rien n'est changé au régime qui a précédé la censure, et de bonne foi, ce régime faisait-il le bonheur de la France? Nul doute que les journaux constitutionnels, sentinelles vigilantes des libertés de leur pays, ne se lasseront pas de demander, sinon le complément du moins le recouvrement de ces libertés; si l'on finit par leur trouver trop d'exigence à réclamer des institutions on ne pourra du moins leur contester le droit de réclamer des restitutions. Alors peut-être reparaitront avec plus d'énergie, des mesures restrictives, des lois de tendance d'une nouvelle invention, etc., etc., ( nous ne parlons pas d'épurations, de destitutions, tout cela est déjà fait. ) Alors commencera l'action septennale du pouvoir législatif sous le bon plaisir ministériel, et ce ne sera pas encore de l'époque actuelle que la liberté datera en France. *Ch. Rogier.*

#### VILLE DE LIÈGE.

##### Recensement et domicile des patentables.

Les bourgmestre et échevins, vu l'arrêté de Monsieur le conseiller-d'état gouverneur de cette province en date du 22 septembre dernier, informant leurs administrés qu'en exécution de l'art. 36 de la loi du 22 mai 1819, le recensement général à domicile des personnes passibles du droit de patente, s'effectuera à dater du 15 de ce mois, par les inspecteurs de police et les porteurs de contraintes à ce délégués dans leurs quartiers respectifs.

Il sera dressé de cette opération un procès-verbal dans lequel seront indiquées les personnes qui ne seraient pas dûment patentées.

A l'hôtel-de-ville, le 2 novembre 1824.

L'échevin, Chevalier de Bex.

Par la régence, Le secrétaire SOLEURE.

#### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 30 octobre.

Naissances : 6 garçons, 4 filles.

Décès : 1 garçon, 3 filles, 1 homme, 3 femmes; savoir :

Théodore-Joseph-Guillaume Clément, âgé de 29 ans, chaudronnier, rue du Stalon, époux de Jeanne-Joseph Lahaye.

Elisabeth-Joseph Coune, âgé de 34 ans, sans prof., rue Roture, épouse de Nicolas-Joseph Baile.

Elisabeth Henrard, âgée de 19 ans, sans prof., rue Xhevomont.

Félicité Ducarne, âgée de 19 ans, sans prof., rue d'Avroy.

#### THÉÂTRE DE LIÈGE.

Dimanche, 7 octobre, à la demande générale du public, et pour la clôture des représentations de M. Martin, les VOITURES VERSÉES, opéra en deux actes, M. Martin remplira le rôle de Dorneuil; et la SÉRÉNADÉ, opéra-comique en un acte, M. Martin remplira le rôle de Scapin.

Lundi, 8, la première représentation de l'abonnement et très-incessamment les débuts de M. Lalande, première basse-taille.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le public est informé que les bureaux de la direction des contributions directes, droits d'entrée, de sortie et des accises et du cadastre, sont transférés, de la rue des Carmes où ils étaient, à l'hôtel du gouvernement, rue Agimont et que le directeur y recevra les personnes qui auront à l'entretenir tous les jours, dimanche et fêtes exceptés, de onze heures à une heure.

J. F. PERET, fils, rue Ste.-Ursule, à la Balance, recevra ce matin des cabilleaux, rivets, flottes, anchois nouveaux, huitres anglaises très-fraîches et saurets d'Hollande.

Une jeune personne de bonne famille et des environs de Liège, qui désirerait apprendre le commerce d'aunage et payer sa table, peut se présenter au bureau de cette feuille, où elle recevra les renseignements nécessaires.

G. et compagnie, connues par leurs talens, ainsi que par leur probité, se sont établies, rue des Mineurs, n° 48. Elles blanchissent toutes étoffes de soie, ainsi que laines et mérinos; elles blanchissent et teignent également toutes étoffes; elles blanchissent les gants de peau blancs et les crêpes; bas de soie; elles ravaudent les bas; elles blanchissent tout à neuf, et travaillent au-dessous du prix de tout autre teinturier.

Une servante munie de bons certificats et sachant faire une cuisine bourgeoise, peut se présenter rue devant les Carmes en Ile, n° 377.

A Liège, de l'imprimerie de H. Lignac, éditeur du journal MATHIEU LAENSBERGH, rue Souverain-Pont, N. 320.

J. MÉJAN déclare que l'avis à MM. les élèves, inséré dans le n° d'hier ne le concerne pas,

Lundi huit novembre prochain, à dix heures du matin (au lieu du mardi 26 octobre), M. Courtin-Jordis, fera exposer en vente publique, en sa demeure rue Neuve, à Hodimont par le ministère du notaire Lys, un beau mobilier consistant en chaises, fauteuils et canapé rembourrés en crin, chaises et fauteuils couverts en paille, plusieurs belles tables en mérisier, dont une ronde à coulisses, une belle glace, plusieurs commodes, bois de lit, tables de nuit, trois poêles en fer coulé, une cuisinière, plusieurs miroirs et autres objets. La vente aura lieu argent comptant.

#### VENTE de raspe et haute futaie.

(165) Lundi 8 novembre 1824, à 10 heures du matin, M. le chevalier DE BEX fera vendre par le notaire DELVAUX, sur les lieux, quantité de portions de taillis, essence de chêne et quantité de portions de chêne propres à tout usage, le tout croissant dans les bois des Granges, commune du Rotheux et Rimière. A crédit.

Joli appartement à louer dès à présent, garni ou non, avec remise et écurie et la jouissance d'un grand jardin ayant la plus belle vue. S'adresser chez les Dlls. MANOUX et de SARTORIUS, rue Souverain-Pont, n. 319.

A louer dès à présent, une belle et spacieuse maison de commerce sise sur le Grand-Marché enseignée de la Balance d'or, n. 24.

Bon Billard à vendre, à la Société Littéraire, à Huy.

(205) A louer présentement un beau et grand quartier, avec remise, écurie et jardin, situés à Liège. S'adresser au notaire PAQUE.

(136) Jolie maison à louer, rue des clarisses, n. 412 et 413. S'adresser au n. 407 bis, même rue.

#### VENTE D'IMMEUBLES.

(179) La dame veuve Gerardy, née Fraipont, désirant faciliter le partage entre ses enfans, donne avis au public qu'elle fera exposer conjointement avec eux, en vente publique et aux enchères par le ministère de M<sup>e</sup> Halleux, notaire à Battice, devant Monsieur le juge-de-peace du canton de Herve, le 11 novembre 1824, aux deux heures de relevée, au domicile de Monsieur George à Herve, dûment autorisé par le tribunal civil de Liège, les immeubles ci-après désignés; savoir :

1<sup>er</sup> Lot. Un beau corps de ferme consistant en belle et spacieuse maison, bâtimens d'exploitation, belles écuries, étables, cour dans laquelle il existe une pompe en plomb, et dépendances, avec les biens fonds en prairies d'environ sept bonniers et demi, sis près de Chaineux, ayant une belle avenue au pavé de Battice à Verviers, le tout occupé par la veuve Gerardy.

2<sup>o</sup> Lot. Une petite maison avec jardin et environ quatre verges grandes de jardin, située au même lieu.

3<sup>o</sup> Lot. Un petit corps de ferme consistant en maison, bâtimens d'exploitation et dépendances, avec les biens fonds en prairies y annexés, d'environ quatre bonniers et demi, sis près du village de Chaineux, et défructué par les vendeurs.

4<sup>o</sup> Lot. Une belle ferme consistant en bâtimens d'exploitation et dépendances, avec les biens fonds en prairies y annexés d'environ six bonniers et demi, sis au lieu dit Haute-gard-Battice, aboutissant au pavé de Battice à Verviers, et défructué par Koc.

5<sup>o</sup> Lot. Un petit corps de ferme consistant en maison, étable et dépendances, avec environ un bonnier trois quarts de prairies, sis à Manaihan-Battice, aboutissant également au pavé de Battice à Verviers.

Les 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> lots seront réexposés en masse.

Ces immeubles sont situés dans des sites très agréables et propres à la fabrique, au commerce, etc. Les fonds sont d'une bonne qualité, et traversés par divers ruisseaux. S'adresser pour connaître les conditions de la vente chez le sousigné, où le cahier des charges est déposé, ainsi que chez M<sup>e</sup> GALAND, avoué, rue Table-de-Pierre, à Liège. HALLEUX, notaire.

J. A. LATOUR, imprimeur du gouvernement et libraire, à Liège, débite :

Théâtre de M. J. Chénier, précédé d'une notice et orné du portrait de l'auteur; 3 vol in-8o, belle édition, 18 fr. — Théâtre de L. B. Picard, membre de l'académie française; 12 vol in-18, papier vélin, 30 fr. — Lettres écrites de Paris pendant le dernier règne de Napoléon, adressées principalement à l'honorable lord Byron; suivies d'un appendix contenant des documents officiels, traduites de l'anglais, de J. Hobhouse, 2 vol in-8o, 9 fr. — Histoire du Pays de Liège, par M. Dewez; 2 vol in-8o, 8 fr. — Principes philosophiques politiques et moraux, par De Weiss; 2 vol in-8o, 10 fr. — La Mythologie comparée avec l'histoire, par l'abbé Tressan; 2 vol in-12, ornés de 16 planches en taille douce, représentant 75 sujets; 6 fr. — La clé du notariat, ou exposition méthodique des connaissances nécessaires à un notaire, par Ledru; 1 vol in-8o, 6 fr. — Nouveau manuel des notaires, ou traité théorique et pratique du notariat, 1 gros vol in-8o, 8 fr. — Le guide des demoiselles élevées chez leurs parens ou dans les pensionnats; 1 vol in-12, 1 fr. 50 c. — Nouveau dictionnaire portatif de la langue française, ou vocabulaire rédigé d'après le dictionnaire de l'académie et les ouvrages des meilleurs grammairiens; par C. C. Letellier; 1 gros vol in-8o de 852 pages, 6 fr. 50 c. — Nouveau dictionnaire français-latin, par Noël; 1 vol grand in-8o, de 1044 pages, cartonné, 7 fr. 50 c. — Nouveau dictionnaire latin-français, par Noël; 1 vol gd. in-8o, cartonné, 7 fr. 50 c.